



## En attendant la dérogation préfectorale autorisant l'accès aux plages, la S.R.B. prépare la reprise!

Tenant compte des textes législatives en vigueur (à ce jour...) et des préconisations de la F.F.V., le C.A. de la S.R.B., lors de sa réunion de samedi dernier en visioconférence, a pris entre autre, les dispositions suivantes:

- L'ensemble des locaux du Club reste fermé jusqu'au lundi 1<sup>er</sup> juin inclus. Tout accès y est interdit, y compris au parc à bateaux.
- Les 3 salariés bénéficieront de l'activité partielle jusqu'au 31 mai.
- L'activité « voile scolaire » reprendra à la rentrée de septembre, si les conditions sanitaires le permettent.

Les 3 semaines à venir vont permettre à l'équipe encadrante de faire mettre en œuvre les supports administratifs et techniques permettant une reprise progressive des activités en juin.

Nous vous solliciterons début juin pour aider au démarrage de la saison, en respectant les règles de regroupement alors en vigueur. L'objectif est de permettre la reprise des activités nautiques des mercredi et samedi dès le 13 juin, jusqu'au 4 juillet. Il sera proposé une compensation d'avoir à valoir sur l'activité d'automne ou la location de support cet été aux conditions avantageuses octroyées aux adhérents de la S.R.B.

**Les conditions de la saison estivale seront précisées mi-juin.**

**De nouvelles informations pratiques (Protocole d'accès et utilisation des locaux...) vous seront adressées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et réglementaire.**

